



Novembre 2015

Mesures de biosécurité à l'intention des fournisseurs de produits et de services QUI N'ENTRENT PAS dans les bâtiments

Mesures de biosécurité à appliquer par les fournisseurs de produits et de services, qui N'ENTRENT PAS dans les bâtiments du site d'élevage contaminé par la diarrhée épidémique porcine (DEP) ou le delta coronavirus porcin (DCVP) (ex. : livreur de moulée, de semence, de propane, de diesel, récupérateur d'animaux morts ou autres)

GÉNÉRALITÉS

- Éviter toute visite jugée non essentielle.
- Dans la mesure du possible, privilégier l'usage des outils de communication plutôt qu'une visite au site d'élevage.
- Confirmer, à l'avance avec l'éleveur, la visite (livraison, collecte, réparation, etc.) et planifier celle-ci en fin de journée et, si possible, à la fin de la semaine.
- S'informer des mesures de biosécurité en place et respecter celles-ci en tout temps.
- Lors d'une livraison, vérifier si le dépôt ou la collecte de marchandises peut s'effectuer ailleurs que sur le site d'élevage contaminé.
- Apporter une paire de couvre-chaussures en caoutchouc propres ou des bottes de plastique jetables pour circuler dans la cour de l'éleveur.
- Pour éviter de contaminer le fond du véhicule, placer une pellicule plastique, un tapis en caoutchouc, du papier, un carton ou tout autre matériel facilement lavable ou jetable.
- Apporter des contenants en plastique et des sacs jetables pour y placer le matériel utilisé.
- Ne jamais entrer dans un bâtiment d'élevage contaminé. Demander plutôt à l'éleveur ou à un employé d'effectuer les interventions à l'intérieur du bâtiment lorsque la situation l'exige.
- Tenir un registre de tous les endroits visités au cours des 30 jours suivant la visite d'un site contaminé.

CONSIGNES SUR LE SITE D'ÉLEVAGE

- Éviter de circuler inutilement dans la cour du site d'élevage contaminé et conduire lentement en évitant les trous d'eau, la boue et le fumier.
- Stationner le véhicule de service à l'endroit désigné par l'éleveur ou le plus loin possible (idéalement à plus de 30 mètres) des bâtiments d'élevage et des sorties d'air, des véhicules, de la machinerie, du fumier et des lieux d'entreposage des aliments destinés aux animaux (aucune souillure de fumier ne doit être visible sur les véhicules de service).
- Éviter, si possible, d'emprunter le chemin utilisé par le transporteur d'animaux, l'équarrisseur ou le transporteur de lisier.
- Mettre des couvre-chaussures en caoutchouc ou une paire de bottes jetables **avant** de descendre du véhicule. S'il y a manipulation de choses potentiellement contaminées (ex. : équipements, boîte, tuyau, etc.), mettre des gants jetables.
- Une fois la livraison, la collecte ou la réparation effectuée, laisser tout matériel non réutilisable (ex. : gants jetables, papiers, etc.) à la ferme lorsque possible ou déposer le matériel dans un contenant en plastique ou un sac jetable.
- Avant de monter dans le véhicule, enlever les couvre-chaussures en caoutchouc ou la paire de bottes jetables et déposez-les dans un contenant en plastique ou un sac jetable.
- Se laver les mains avec des serviettes nettoyantes ou appliquer un gel désinfectant juste **avant** d'entrer dans le véhicule pour éviter toute contamination.

RETOUR AU CENTRE DE SERVICE

- Rapporter toute anomalie au superviseur ou noter celle-ci sur le registre de suivi des visites (non-respect des mesures de biosécurité, bris d'équipement, erreur de livraison ou de collecte, etc.).
- Nettoyer, laver, désinfecter et sécher les outils, les contenants de plastique utilisés à la ferme et, le cas échéant, les couvre-chaussures utilisés pour circuler dans la cour du site contaminé. Utiliser un désinfectant approprié. Au besoin, placer les outils résistants à la chaleur élevée dans un four où l'objectif est d'atteindre une température de 71 °C pendant un minimum de 10 minutes.
- Laver l'extérieur du véhicule et nettoyer la cabine à une station de lavage commerciale avant toute livraison à une autre ferme. Désinfecter le tapis du conducteur, les pédales, le volant et le bras de transmission.
- Effectuer des prélèvements et des tests PCR pour la DEP et le DCVP après le séchage pour vérifier la qualité de la désinfection.
- Prendre une douche et se laver les cheveux une fois de retour à la maison. Laver les vêtements et les chaussures utilisés sur le site. Désinfecter les chaussures à quelques reprises.
- Respecter un minimum d'une nuit de retrait avant de visiter un autre site d'élevage porcin. Afin de diminuer le plus possible les risques de transmission, éviter d'utiliser les mêmes chaussures pour une période minimale de 7 jours.



En tout temps, mettre des couvre-chaussures en caoutchouc ou des bottes jetables par-dessus les chaussures avant de descendre du véhicule et de circuler dans la cour du site contaminé par la DEP ou le DCVP.